

Avec vous,
au cœur de votre sécurité

| | | |
|---|---|---|
| Nom du ou de la propriétaire propriétaire du véhicule ou raison sociale | | Numéro d'identification |
| Adresse (numéro, rue, appartement) | | Courriel |
| Téléphone | Numéro d'identification généré par la Société | Numéro d'identification du châssis-cabine de remplacement (<i>glider kit</i>) |

Veuillez nous faire parvenir par courriel les informations suivantes

1. Un rapport d'alignement récent

2. Des photographies de chacun des éléments suivants :

- A. Le numéro d'identification du moteur;
- B. Le numéro d'identification de la transmission;
- C. Le numéro d'identification du châssis;
- D. Le numéro d'identification du châssis-cabine de remplacement (*glider kit*) et toute autre étiquette permettant d'identifier le véhicule;
- E. Les essieux et leur numéro d'identification;
- F. Le numéro d'identification généré par la Société et apposé sur le véhicule (ex. : 2SAAQQ...);
- G. Les 4 côtés du véhicule;
- H. Tout autre élément que vous jugez pertinent d'ajouter au dossier ou demandé par la Société.

Attestation

J'atteste que les documents demandés sont dans le dossier et transmis à la Société en vue de la vérification du véhicule modifié de type *glider*.

| | | | |
|-------------------------|----------------------|------------------|------------------------|
| Signature du mécanicien | Numéro du mécanicien | Numéro de mandat | Date (Année-Mois-Jour) |
|-------------------------|----------------------|------------------|------------------------|

- Une fois ces éléments vérifiés et acceptés par la Direction générale de l'expertise légale et de la sécurité des véhicules, le mandataire recevra un courriel l'autorisant à procéder à la vérification mécanique.
- Le mandataire doit faire parvenir à la Direction générale de l'expertise légale et de la sécurité des véhicules le *Certificat de vérification mécanique* confirmant que le véhicule est conforme pour qu'elle puisse délivrer l'*Attestation de vérification*. Le mandataire recevra par courriel une copie de cette attestation, qu'il doit remettre au ou à la propriétaire du véhicule.

Information à l'intention du ou de la propriétaire

Le ou la propriétaire pourra faire immatriculer son véhicule en présentant les documents habituels ainsi que :

- le formulaire *Attestation et apposition de la plaquette de numéro de série* (remis par le mandataire);
- le formulaire *Attestation de vérification* indiquant la masse nette (original remis par la Société ou copie remise par le mandataire);
- le formulaire *Certificat de vérification mécanique* (remis par le mandataire).